

# GÉREZ VOS LIEUX DE DÉTENTION

Vous êtes centre équestre, particulier, entraîneur, agriculteur, éleveur ou encore locataire d'un terrain ou gérant d'un gîte étape ?

Depuis le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr) en quelques clics, enregistrez tous vos lieux de détentions rapidement.



# Sommaire

1. Où se trouve l'application ?

2. Déclarez vos lieux de détention

3. Modifier ou fermer un lieu de  
détention

4. En savoir plus



# 1. Où se trouve l'application ?



# Où se trouve l'application ?

## A partir de votre Espace SIRE

1. Rendez-vous sur le site [www.ifce.fr](http://www.ifce.fr)
2. Sur la page d'accueil de votre Espace SIRE cliquez sur la vignette **Sanitaire et détention**
3. Cliquez ensuite sur **Déclarer et gérer mes lieux de détention**

Vous voulez accéder au service ...

A grid of eight blue icons with white text and images. The icons are: 1. 'Santé' with a horse head icon. 2. 'Naissance' with a horse and foal icon. 3. 'Gestions de la propriété' with a person and horse icon. 4. 'Sanitaire et détention' with a house and cross icon. 5. 'Equarrissage' with a horse head icon. 6. 'Mes alertes SIRE' with a bell icon. 7. 'Faire évoluer mon compte' with a person icon. 8. 'Mes recours' with a plus sign icon.

The screenshot shows the SIRE user interface. At the top, there's a navigation bar with the SIRE logo and 'Mon espace SIRE'. Below that, there's a sidebar with navigation options. The main content area is titled 'Sanitaire et détention' and features a photo of horses in a field. Below the photo, there's a section titled 'Vous voulez effectuer des démarches ...' with a list of actions: 'Déclarer et gérer mes lieux de détention', 'Gérer les mouvements de mes équidés', 'Télécharger le formulaire de déclaration d'un vétérinaire autorisé pour le détenteur', and 'Télécharger le formulaire de déclaration d'un vétérinaire autorisé (sans détenteur)'. Each action has a 'Plus d'infos' link.

## 2. Comment déclarer vos lieux de détention



© B. Lemaire

# Comment déclarer vos lieux de détention

Sur l'écran d'accueil, le premier intitulé « **liste des lieux que vous avez déclarés** » contient toutes les adresses pour lesquelles vous avez fait une déclaration, que ce soit une ouverture, une fermeture ou le refus d'un lieu. Lors de la première connexion ce tableau est vide puisque vous n'avez encore fait aucune déclaration.

Le second intitulé « **liste des lieux à confirmer** » contient toutes les adresses que nous vous connaissons dans la base SIRE.

Si vous souhaitez déclarer un lieu mais que vous n'en trouvez pas l'adresse dans la liste que nous vous proposons, vous devez ajouter cette adresse depuis la rubrique « **mon compte > coordonnées** »





# A l'issue de votre déclaration, un accusé réception

Un accusé réception vous est délivré. Il est accessible en cliquant sur « **attestation** » dans la colonne « **accusé réception** » du tableau, dès que vous avez effectué une action.

Sur cette attestation, vous y trouvez un identifiant unique qui vous permet de justifier de la réalisation de votre démarche.



# 3. Modifier ou fermer un lieu de détention



© M. Dhollande



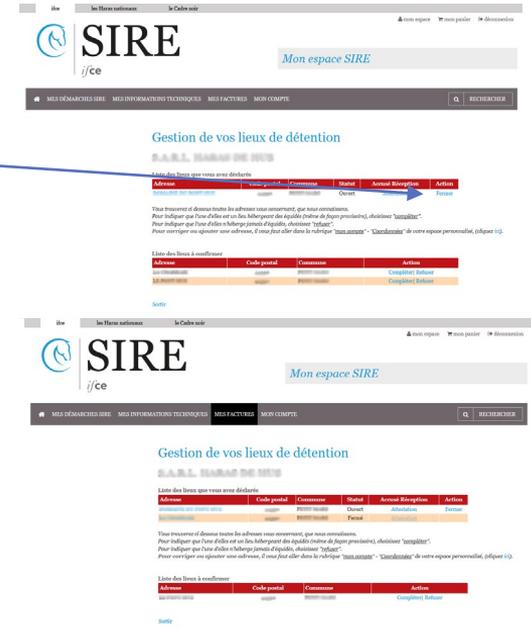
# Fermer un lieu de détention

Si un lieu n'est plus destiné à accueillir des équidés de façon définitive.

Celui-ci doit être fermé. Cliquez sur **Fermer** en fonction de l'adresse du lieu concerné et validez en cliquant sur **OK** dans la fenêtre de confirmation.

**La fermeture d'un lieu est une action définitive** : Choisissez de fermer un lieu uniquement si plus aucun équidé ne sera présent sur ce lieu.

**Attention**, s'il existe un registre des mouvements IFCE ouvert pour ce lieu dans votre Espace SIRE, sa fermeture entraînera la clôture du registre des mouvements associés.



# Une question ? Contactez-nous !

## UNE QUESTION

- **SUR VOS DOSSIERS OU UNE DEMARCHE EN LIGNE**

contactez le SIRE du lundi au vendredi de 9h à 17h

0 809 10 01 01

Service gratuit  
+ prix appel

- **DES REPONSES PERSONNALISEES PAR MAIL**

info@ifce.fr

